

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE de PUCH-D'AGENAIS

### ENQUETE PUBLIQUE sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Puch-d'Agenais

Par arrêté en date du 17 janvier 2019, le Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme. Elle se déroulera à la mairie de Puch-d'Agenais, du **lundi 04 mars 2019 au vendredi 05 avril 2019** (inclus).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Francis NOTTE, retraité ancien directeur général du syndicat d'électrification 47.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête du projet d'élaboration du PLU pourra être consulté :

- **En mairie de Puch-d'Agenais** située dans le Bourg 47 160 PUCH-D'AGENAIS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : *le lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h45, le mercredi de 8h45 à 12h et le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.*
- **A l'accueil du service urbanisme de la communauté de communes** 6 17 Avenue du 11 Novembre, 47 190 AIGUILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture : *du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.*

Le dossier d'enquête publique mis en place à la mairie de Puch-d'Agenais sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public peuvent être consignées.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après : <https://www.registre-dematerialise.fr/1127>

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie de Puch-d'Agenais - le Bourg - 47 160 PUCH-D'AGENAIS**. Elles peuvent être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : **plupuchagenais@gmail.com**, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1127>
- Gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Puch-d'Agenais aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les courriers, courriels, et autres documents transmis seront annexés aux registres d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Francis NOTTE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Puch-d'Agenais :

- **Le lundi 04 mars 2019 de 09h00 à 12h00,**
- **Le mardi 26 mars 2019 de 14h00 à 17h00,**
- **Le jeudi 14 mars 2019 de 09h00 à 12h00,**
- **Le vendredi 05 avril 2019 de 13h30 à 16h30.**

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an à la mairie de Puch-d'Agenais et au service urbanisme de la communauté de communes, ainsi qu'à la préfecture de Lot-et-Garonne aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : Service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Fait à Aiguillon, le 18 janvier 2019

Le Président  
M. MASSET

